

SARL 3 MTAB
SARL au capital de 2400,00 €
Siège social : 5 rue de la Foux 06800 Cagne sur mer
Antibes B 948 756 572

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/06/2025

Le mercredi 25 juin, à Cagne sur mer, les associés de la société à Responsabilité Limitée SARL 3MTAB, SARL au capital de 2400 euros dont le siège social est situé à Cagne sur mer (06800), 5 rue de la Foux, immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro SIREN 948 756 572 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

L'assemblée est présidée par Maxime Taboni, Gérant de la société. Mlle Mathilde TABONI est désignée comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 associés, représentant 2400 parts sociales sur les 2400 parts sociales composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Sont présents :

- Maxime TABONI, demeurant 5 rue de la foux, 06800 Cagne sur mer, propriétaire 792 parts sociales
- Martin TABONI, demeurant 3 avenue saint Maurice 06100 Nice propriétaire de 792 parts sociales
- Mathilde TABONI, demeurant 128 avenue des arènes de Cimiez 06000 Nice, propriétaire de 816 parts sociales

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Les documents suivants sont présentés aux associés :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- La feuille de présence
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux associés dans les formes et le délai prévus par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MT MT MT

- Approbation des comptes clôturés le 31/12/2024
- Affectation du résultat concernant l'exercice clôturé le 31/12/2024
- Décision de poursuite de l'activité
- Pouvoirs pour formalités

Personne ne demandant la parole, le président propose de voter sur les résolutions énoncées :

Première résolution : Approbation des comptes

La collectivité des associés approuve les comptes annuels concernant l'exercice clôturé le 31/12/2024 et faisant apparaître un déficit de – 3749.18 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

En conséquence, les déficits de l'exercice, qui se montent 33 678,59€ sont affectés comme suit :

- Report à nouveau débiteur : 33 678,59 €
- Affectation totale : 37 012.43 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Décision de poursuite de l'activité

Après avoir constaté que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes constatées dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, la collectivité des associés, conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'activité sociale.

Les associés prennent acte que la société devra reconstituer ses capitaux propres dans le délai légal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dernière résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



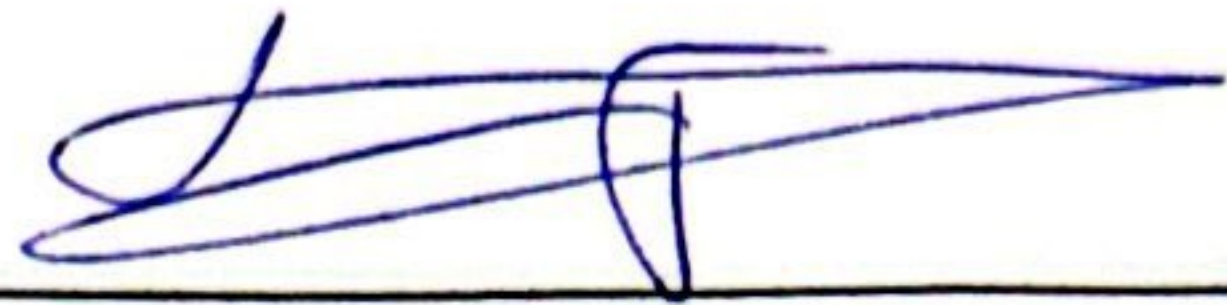
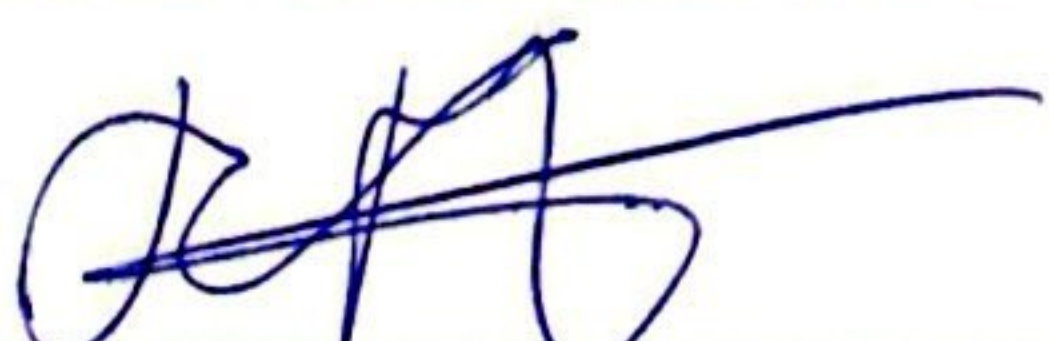
De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, par l'ensemble des associés, pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures
Maxime TABONI

Mlle Mathilde TABONI



Feuille de présence

Maxime TABONI demeurant au 5 rue de la foux 06800 Cagne sur mer, propriétaire de 792 parts sociales	
Martin TABONI demeurant 3 avenue Saint Maurice, 06100 à Nice, propriétaire de 792 parts sociales	
Mathilde TABONI demeurant 128 avenue des arènes de Cimiez 06000 Nice, propriétaire de 816 parts sociales	



Bilan

certifié conforme
dernier depot

Période 1 : du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan actif		Période 1				Période 2
		Brut	Amortissements et provisions (à déduire)		Net	Net
Capital souscrit - non appelé	Total (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement		AB		AC		
Frais de développement		CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		
Fonds commercial		AH		AI		
Autres		AJ		AK		
Avances et acomptes		AL		AM		
Immobilisations corporelles :						
Terrains		AN	1 980,00	AO	66,00	1 914,00
Constructions		AP	290 000,00	AQ	16 299,16	273 700,84
Installations techniques, matériels, et outillage industriels		AR		AS		
Autres		AT		AU		
Immobilisations corporelles en cours		AV		AW		
Avances et acomptes		AX		AY		
Immobilisations financières :						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
Autres participations		CU		CV		
Créances rattachées à des participations		BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE		
Prêts		BF		BG		
Autres		BH		BI		
	Total (II)	BJ	291 980,00	BK	16 365,16	275 614,84
ACTIF CIRCULANT						
Stocks :						
Matières premières et autres approvisionnements		BL		BM		
En cours de production de biens		BN		BO		
En cours de production de services		BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
Marchandises		BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
Créances :						
Créances clients et comptes rattachés		BX		BY		
Autres		BZ		CA		
Capital souscrit - appelé, non versé		CB		CC		
Divers :						
Valeurs mobilières de placement		CD		CE		
Disponibilités		CF	1 937,72	CG		1 937,72
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance		CH		CI		
	Total (III)	CJ	1 937,72	CK		1 937,72
Frais d'émission d'emprunt à étaler	Total (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations	Total (V)	CM				
Ecart de conversion actif	Total (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		CO	293 917,72	1A	16 365,16	277 552,56

Bilan passif			Période 1	Période 2
CAPITAUX PROPRES				
Capital		DA	2 400,00	2 400,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
Ecart de réévaluation		DC		
Réserves :				
Réserve légale		DD		
Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
Réserves réglementées		DF		
Autres réserves		DG		
Report à nouveau		DH		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-3 749,18	-3 749,18
Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées		DK		
	Total (I)	DL	-1 349,18	-1 349,18
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN		
	Total (II)	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		DP		
Provisions pour charges		DQ		
	Total (III)	DR		
DETTES				
Dettes financières :				
Emprunts obligataires convertibles		DS		
Autres emprunts obligataires		DT		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits		DU	245 536,49	245 536,49
Emprunts et dettes financières diverses		DV	66 190,94	66 190,94
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		DW		
Dettes d'exploitation :				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		DX	472,90	472,90
Dettes fiscales et sociales		DY		
Dettes diverses :				
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA	380,00	380,00
Compte de régul.				
Produits constatés d'avance		EB		
	Total (VI)	EC	312 580,33	312 580,33
Ecart de conversion passif	Total (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		EE	311 231,15	311 231,15